

Les risques majeurs à La Tour du Pin

> **DICRIM**

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

Document à conserver



Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Sur notre commune, les risques sont peu nombreux et d'importance limitée, mais ils ne sont pas nuls.

Le DICRIM vous informe sur ces risques. Il donne des conseils pour avoir les bons réflexes afin de ne pas mettre sa vie en danger et pour ne pas gêner le travail des équipes de secours.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été élaboré pour organiser l'action communale en soutien à la population. Si un des risques énoncés venait à se produire, la mairie a un rôle central d'organisation, en revanche ce sont les services de l'état qui assurent les secours.

En prenant connaissance et en appliquant les conseils qui suivent, nous agissons toutes et tous pour plus d'entraide et de sécurité à La Tour du Pin.

Alain Richit
Maire de La Tour du Pin

Richard Frith
Adjoint aux infrastructures, à l'urbanisme et au patrimoine



Écoutez la radio



Ne pas téléphoner



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

S O M M A I R E

Pages 2-3	Les inondations
Page 4	Le ruissellement
Page 5	Les mouvements de terrain
Pages 6-7	Le transport de matières dangereuses
Page 8	Les événements climatiques
Page 9	Les séismes

Vous avez dit «Risques Majeurs» ?

Les risques majeurs résultent d'événements potentiellement dangereux, d'origine naturelle ou humaine, se produisant dans une zone où existent des enjeux humains, économiques ou environnementaux. À La Tour du Pin, les risques identifiés restent faibles ou modérés, mais il est important de les connaître pour avoir les bons réflexes.

À quels risques est exposée la commune?

- Les inondations dues à la Bourbre et plus probablement au canal Mouturier. En cas de pluies violentes et importantes, leur débit lié au bassin versant de la rivière est considérablement augmenté par les affluents proches qui descendent des coteaux.
- Un fort ruissellement sur les coteaux raides entourant la ville lors de pluies importantes, ce peut être la cause d'inondations voire de glissements de terrain.
- Les conditions climatiques exceptionnelles : neige, orage, tempête...
- Un risque sismique modéré.
- Le transport de matières dangereuses sur les axes de la ville : routes départementales, autoroute, voie ferrée ainsi que la canalisation de gaz sous haute pression.

Comment réagir si le plan est déclenché?

En cas de survenue d'une telle situation, les services de secours interviennent dans la zone à risques et portent secours aux victimes.

Hors de cette zone, la commune applique son Plan Communal de Sauvegarde pour apporter un soutien logistique à ceux qui en ont besoin.

Il vous est recommandé de suivre les conseils prodigués par ce document.

Les inondations

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau consécutive à la montée du niveau d'un cours d'eau.

Sur notre commune le risque est induit pas la présence de la Bourbre et plus particulièrement du canal Mouturier. Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation a été établi afin de contrôler l'urbanisation dans les zones concernées, ce document est consultable en mairie.

Il est rappelé que les riverains du canal ont la responsabilité d'entretenir leurs berges pour prévenir tout barrage.



Les crues de la Bourbre

Longue de 72 km, la rivière qui traverse la ville naît sur la commune de Burcin et se jette dans le Rhône à Chavanoz.

La vigilance s'impose particulièrement en amont et à La Tour du Pin du fait de la couverture de la Bourbre par le boulevard Gambetta.

Les dernières crues (2002 - 1993 - 1988...) ont toutes été caractérisées par la rapidité de la montée des eaux.

Les bons réflexes



Dés l'alerte

- Se mettre à l'abri
- Mettre hors d'eau le maximum de vos biens
- Installer vos moyens de protection temporaires
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires

Pendant l'inondation

- Rester informé de la montée des eaux en écoutant la radio (France Inter, France Bleue...)
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas s'aventurer dans les zones inondées
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

Après l'inondation

- Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche



Le ruissellement

L'imperméabilité du sol (bâtiments, voirie, sols très secs et très tassés) limite l'infiltration des pluies.

La pente, la saturation éventuelle ou le refoulement du réseau d'assainissement provoquent des écoulements de surface plus ou moins importants.

La ville étant bordée de pentes raides, le risque de ruissellement est présent au pied des coteaux (voir le Plan de Prévention des Risques Naturels consultable en mairie).

Les bons réflexes

Dès les premiers signes



- Si l'habitation borde une rue à fort ruissellement, prendre les mêmes dispositions que pour une inondation
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

Après les pluies

- Ne pas s'aventurer dans les zones de ruissellement : le niveau d'eau peut être faible mais le fort courant peut être dangereux, des bouches d'égouts peuvent être déplacées...



Les mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Les volumes en jeu sont très variables (de quelques m³ à des milliers de m³), les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

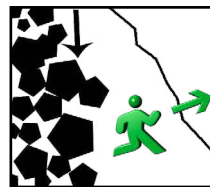
Les zones à risques sont identifiées sur la carte du Plan de Prévention des Risques Naturels, consultable en mairie, il permet d'en contrôler l'urbanisation. Elles se situent sur les zones les plus pentues des coteaux entourant la ville.

Les bons réflexes

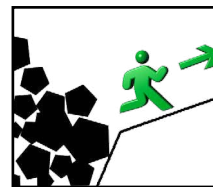
Dès les premiers signes



- Évacuer les bâtiments



■ Fuir latéralement



■ Gagner un point en hauteur

Après les mouvements

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas s'approcher de la zone sinistrée
- Attendre les consignes de retour à la normale

Le transport de matières dangereuses

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) regroupe le transport par voie routière, ferrée et par canalisation. 60% des TMD concernent des liquides inflammables. On peut observer trois types d'effets consécutifs à un accident impliquant des matières dangereuses : l'incendie, l'explosion et le dégagement de nuage toxique.

Le risque d'accident de transport de matières dangereuses par voie routière est associé aux axes routiers, notamment l'A43, la D54 (route de Rochetoirin), la D16 (boulevard Victor Hugo), la D17 (Route de Virieu) et la D1006 (rue d'Italie, rue Louis Pasteur, rue Pierre Vincendon).

Le risque par canalisation est notamment associé à la canalisation de gaz, transportant du gaz haute pression le long de l'avenue Jean Moulin. Pour prévenir les incidents, les travaux d'affouillement exécutés dans l'emprise des ouvrages ou sur le domaine public doivent impérativement faire l'objet d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) de la part des exécutants.

Enfin, la voie ferrée traversant au sud de la commune supporte des trains de transport de matières dangereuses.

En cas d'accident, un plan de secours spécialisé est déployé par l'organisation responsable et les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité.



Les bons réflexes

Dès l'alerte

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (fermer portes et fenêtres, arrêter la ventilation)
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas fumer
- Ne pas téléphoner

Après l'alerte

- Aérer les locaux



Les gestes qui sauvent

Si vous êtes témoin d'un accident impliquant des matières dangereuses :

- Alerter les secours (18, 17, 112)
- Préciser, si possible, le numéro du produit et le code danger, visibles sur une plaque jaune apposée sur la cuve du camion

33
1203

Le numéro du haut est le code danger, il indique la nature du ou des dangers présentés par la matière.

Le numéro du bas est le code matière ou n° ONU, il permet d'identifier la matière.

Les événements climatiques

On parle de tempête lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89km/h. Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, bacs à fleurs...).

Pour les chutes de neige, deux paramètres sont à prendre en compte : la hauteur cumulée et l'intensité de la chute de neige (80 cm de neige tombée en 12 ou 48 heures n'ont pas les mêmes conséquences). Les principaux dangers liés à ce risque sont : effondrements de toitures, destructions des réseaux téléphoniques et électriques, chutes d'arbres, routes coupées...

Les bons réflexes

Dés l'alerte



- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés par des rafales de vent
- Ne pas monter sur un toit en surcharge pour le déneiger
- Gagner un abri en dur
- Fermer portes et volets

Pendant l'alerte

- Rester à l'abri
- Ne pas prendre son véhicule

Après l'alerte

- Réparer ou faire ce qui peut l'être sommairement (toiture, ...)
- Couper ou faire couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Ne pas s'approcher des fils électriques et téléphoniques tombés à terre

Les séismes

Un séisme ou tremblement de terre est le résultat de la libération brusque d'énergie accumulée dans le sol ce qui se traduit par des vibrations plus ou moins importantes et des fractures (failles).

La commune est située dans une zone de sismicité modérée (niveau 3).

Ce risque est pris en compte dans les constructions (règles parasismiques) et tout particulièrement celles qui sont ouvertes au public ou qui présentent un risque.

Les bons réflexes

Dés les premières secousses



À l'intérieur

- Se placer près d'un mur porteur (ou une colonne) ou sous un meuble solide
- Ne pas utiliser l'ascenseur

À l'extérieur

- S'éloigner des bâtiments, des arbres, des lignes électriques
- S'accroupir et se protéger la tête

En voiture

- S'arrêter et rester à l'intérieur : l'habitacle vous protège des chutes d'objets

A l'arrêt des secousses

- En cas de séisme important, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans autorisation des autorités compétentes
- Ecouter la radio
- Ne pas allumer de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz
- Vérifier que personne n'est resté coincé dans un ascenseur

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance, qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange ou rouge.
Rendez-vous sur le site www.meteo.fr

MÉMO

Les bons réflexes

- Ecouter la radio et suivre les consignes de sécurité
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux
- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les services de secours

En cas d'accident impliquant des matières dangereuses

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (fermer portes et fenêtres, arrêter la ventilation)

Les infos pratiques

Numéros d'urgence

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

Police : 17 ou 112

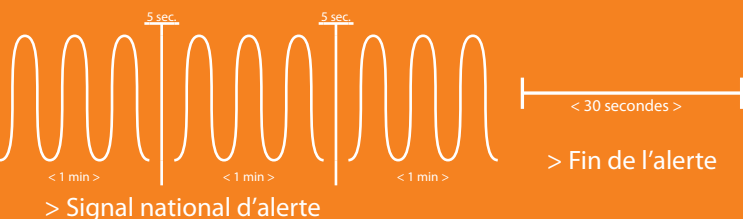
Fréquences radio FM

France Inter: 93.5 ou 99.8

France Bleu: 99.1

En cas d'événement majeur, la population sera avertie par les services municipaux ou la gendarmerie au moyen d'un véhicule équipé de haut-parleurs.

Un signal d'alerte peut également être émis en cas de situation d'urgence :



En savoir +

- Ministère de l'Ecologie et du Développement durable sur les risques majeurs : www.prim.net
- Le plan de prévention des risques naturels, le Plan local d'urbanisme et le document Communal Synthétique sont consultables en Mairie

Mairie de La Tour du Pin

6, rue de l'Hôtel de ville BP 47 - 38352 La Tour du Pin CEDEX

Tél : 04 74 83 24 44

Fax : 04 74 97 15 05

Email: mairie@latourdupin.fr

La Tour
du pin